



COMPTE RENDU TECHNIQUE

Commune de Jaunay-Marigny-ASS

Assainissement



Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
1.1. Un dispositif à votre service	6
1.2. Présentation du Contrat.....	7
1.3. Les chiffres clés	8
1.4. L'essentiel de l'année 2017	9
1.5. Les indicateurs réglementaires 2017	10
2. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	11
2.1. L'inventaire des installations.....	12
2.2. Gestion du patrimoine	13
2.3. Propositions d'améliorations du patrimoine	14
3. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE	17
3.1. La maintenance du patrimoine	18
3.2. L'efficacité du traitement.....	20
3.3. L'efficacité environnementale	27
4. ANNEXES	29
4.1. Le bilan de conformité détaillé par usine	30
4.2. Le bilan énergétique détaillé du patrimoine.....	36



1. L'essentiel de l'année

1.1. Un dispositif à votre service

TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER



Pour toutes les démarches en lien avec vos abonnements aux services d'eau, vous pouvez nous contacter via plusieurs canaux mis à disposition.

NOTRE SERVICE CLIENT EN LIGNE :

- ◆ www.service-client.veoliaeau.fr
- ◆ sur votre smartphone via nos applications iOS et Android.

NOTRE CENTRE SERVICE CLIENT, DONT LES COORDONNEES FIGURENT SUR TOUTE FACTURE

VOS URGENCES

7 JOURS SUR 7, 24H SUR 24



Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.

L'exploitation est optimisée de manière à perturber le moins possible les usagers de services.

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES



Philippe Plaire
Responsable
Service
Poitou



Thierry Renaudet
Responsable UO
Bressuire
Menigoute



Mathieu Maubon
Responsable UO
Production Poitou



Jacky Bevin
Responsable UO
Ruffec - Chef
Boutonne –
Chauvigny

1.2. Présentation du Contrat

Données clés

◆ Déléguataire	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
◆ Numéro du contrat	I0152
◆ Nature du contrat	Prestation de service
◆ Date de début du contrat	01/07/2014
◆ Date de fin du contrat	31/12/2018

◆ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	01/07/2017	Prolongation de 6 mois

1.3. Les chiffres clés

Chiffres clés



8 500

Capacité de dépollution
(EH)



1

Nombre d'installations de
dépollution



385 743

Volume traité
(m³)

1.4. L'essentiel de l'année 2017

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Prolongation de la prestation jusqu'au 31/12/2018.
- 20/06/2017, situation de crise sur le PR Ancienne STEP : en attente de livraison de la pompe 1, la pompe 2 tombe hors service. Rotations de camions hydrocureurs et location d'une pompe de dépannage pour éviter le débordement en rivière.

AUTOSURVEILLANCE

- Les analyses réalisées en aout 2017 sur l'effluent en entrée de station d'épuration présentent des concentrations en Mes, DBO5 et DCO anormalement élevées.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- Différents travaux d'amélioration ont été évoqués avec la ville de Jaunay-Marigny (alarme de niveau haut sur l'épaississeur et le silo à boues)
- L'étude sur les pistes d'économie de consommations énergétiques a permis d'identifier les surpresseurs d'air de la station d'épuration comme un des postes les plus énergivores de l'exploitation. Il a été proposé à la ville de remplacer les démarreurs des surpresseurs par des variateurs asservis à une mesure d'oxygène du bassin d'aération.

Les propositions d'amélioration concernant le patrimoine seront détaillées au paragraphe 5.5

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Le 25 mai 2018 entre en vigueur le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) qui a pour objet d'harmoniser au niveau européen, les règles en matière de protection des données personnelles. Il s'impose à tout organisme, privé ou public, qui traite des données sur des personnes physiques résidant sur le territoire de l'Union Européenne.

Ce règlement introduit notamment un changement majeur : la preuve de la conformité au Règlement doit être apportée par le Responsable du traitement, c'est à dire par celui qui définit les finalités et les moyens du traitement. Il introduit aussi le principe de co-responsabilité qui pourrait s'appliquer conjointement aux autorités organisatrices et opérateurs de services.

Le Règlement s'appliquant à tous les traitements de données à caractère personnel existants, les collectes et les traitements de données requis dans les contrats de DSP sont susceptibles d'être concernés par la nouvelle réglementation. Il convient donc d'examiner les dispositions contractuelles au regard de ces nouvelles exigences, pour le cas échéant les adapter, afin de ne pas s'exposer à des sanctions dont la sévérité a été considérablement durcie.

1.5. Les indicateurs réglementaires 2017

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2017
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	58,9 t MS
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2017
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	/
LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2017
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Délégataire	100,0 %
	Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	Délégataire	100,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2017
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	14
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	1
	Capacité de dépollution en équivalent-habitant	Délégataire	8500 EH
LA DEPOLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2017
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	382 495 m ³
VP176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	251 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	4 188 EH
	Volume traité	Délégataire	385 743 m ³
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2017
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	25,6 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	/
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	/



2. Le patrimoine de votre service

2.1. L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des usines de dépollution et des postes de relèvement/refoulement associés au contrat.

→ Les installations et poste de relèvement/refoulement

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
STEP_JAUNAY-CLAN_Puygrenier	510	8 500	1 500
Capacité totale :	510	8 500	1 500

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Postes de refoulement / relèvement	Trop plein	Débit des pompes (m3/h)
PR_Ancienne lagune Fanfardière	Oui	20
PR_Ancienne STEP	Oui	100
PR_Centre Technique Municipal	Non	15
PR_Chalembert	Oui	55
PR_Chemin des Noyers	Oui	60
PR_Gens du Voyage	Non	15
PR_Impasse du Moulin	Non	20
PR_Les Hauts de Clan	Non	10
PR_Poste de Crue de la Gare	Oui	400
PR_Route des plantes louneuil	Non	15
PR_rue de l'Ecluzelle	Non	10
PR_Rue du Moulin Chapron	Non	15
PR_Train	Non	20
PR_ZAC des Grands Champs	Non	60

2.2. Gestion du patrimoine

2.2.1. LES RENOUVELLEMENTS REALISES

Pas de travaux de renouvellement pour l'année 2017.

2.2.2. LES TRAVAUX NEUFS REALISES

→ *Les installations*

Les travaux neufs et renouvellement financés par la Collectivité :

Nom de l'installation	Date de l'opération	Acteur	Description
station d'épuration	2017	Véolia Eau	Remplacement du préleveur en sortie de station d'épuration
Postes relèvement	2017	Véolia Eau	Fourniture de 5 poires de commande ENM10
PR les Noyers	2017	Véolia Eau	Remplacement de la pompe 2 et d'un démarreur
PR ancienne STEP	2017	Véolia Eau	Remplacement de la pompe de relèvement eaux brutes n°2
PR ancienne STEP	2017	Véolia Eau	Réparation canalisation antibelcier
PR ancienne STEP	2017	Véolia Eau	Fourniture ballon antibelcier
PR ancienne STEP	2017	Véolia Eau	Remplacement de la pompe de relèvement eaux brutes n°1

2.3. Propositions d'améliorations du patrimoine

Ces propositions d'amélioration sont issues de l'ensemble des points précédemment développés ainsi que des données disponibles dans les outils de gestion du patrimoine.

Aussi, comme exploitant du service, Veolia est à même de proposer à la Collectivité les arbitrages entre réparation et renouvellement ainsi que des évolutions à programmer pour améliorer la performance du service.

Type d'ouvrage	Localisation	Appréciation : Satisfaisant Correct Médiocre Préoccupant	Commentaires : Constat Conséquences	Propositions d'amélioration
Bassin d'orage		Médiocre	Risque de débordement	Mise en place d'une poire de sécurité niveau haut sur le bassin d'orage pour éviter tout débordement (en attente, proposition pour 2017)
Postes de relèvement		Médiocre	Montée en charge de plusieurs postes lors de fortes pluies	Limiter les apports d'eau pluviale par la mise en place de réseau séparatif. Recherche des eaux claires parasites sur le réseau.
Pr Chemin des noyers		Médiocre	Risque de débordement	Mettre en place un système de remonte panier pour la récupération des déchets
Pr principaux (Noyers, ancienne STEP et Grands champs)		Médiocre	Risque de débordement en cas de panne	Mise en stock d'une troisième pompe
Pr ancienne STEP		Médiocre	Maintenance peu aisée. Poste principal d'une profondeur de 6m pour des pompes de 220kg	Installation d'un treuil électrique
Pr ancienne STEP		Préoccupant	Pas de mesure de surverse sur le point A2	Installation d'une sonde radar avec mesure de débit
Station d'épuration	Clarificateur	Médiocre	Développement d'algues dans la surverse intérieure du clarificateur	Installation d'un second racleur. Essai en cours pour 2017
Station d'épuration	Silo à boues et épaisseur	Médiocre	Absence d'alerte de niveau haut sur ces silos	Installation de sondes de niveau dans le silo et l'épaisseur (offre soumise à la collectivité de 1334€ HT)
Station d'épuration	Local	Médiocre	Absence alarme anti intrusion	Mettre en place une alarme anti intrusion relayée sur le Sofrel S550

Station d'épuration	Local	Médiocre	Economies d'énergie	Mise en place d'une sonde oxygène et asservissement des surpresseurs à la mesure (offre soumise à la collectivité en 2016)
------------------------	-------	-----------------	---------------------	---



3. La performance et l'efficacité opérationnelle pour votre service

3.1. La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ◆ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ◆ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie du support d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné ou encore d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau.

→ *Les opérations de maintenance des installations*

- **Opérations d'exploitation courante**

Lors de ces passages sur les installations, Veolia réalise des opérations d'exploitation courantes telles que :

- Pilotage des installations avec réglage (temps d'aération, recyclage des boues, dosage des réactifs, ...) et contrôle de son fonctionnement ;
- Suivi analytique de l'eau traitée ;
- Les prélèvements d'auto surveillance et de boues ;
- L'évacuation des boues et des sous-produits (centrifugeuse CAP Poitiers).
- Le nettoyage des ouvrages (espaces vert en gestion par la collectivité).
- Le contrôle des installations électriques par un organisme agréé.

- **Opérations d'entretien et de maintenance significatives**

Cette année, en plus des opérations d'exploitation courantes, Veolia a réalisé des opérations d'exploitation plus significatives telles que :

Nom de l'installation	Date de l'opération	Description
Station d'épuration	01/2017	Entretien des surpresseurs
Pr Chemin des noyers	06/2017	Remplacement Charbon
Pr Train	06/2017	Remplacement Charbon
Pr Chemin des noyers	10/2017	Remplacement Charbon
Pr Train	10/2017	Remplacement Charbon
Pr Chalembert	10/2017	Remplacement Poire NB
Pr Train	12/2017	Remplacement des trois poires

3.2. L'efficacité du traitement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires concerne le niveau d'équipement des installations, ainsi que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel. Cette conformité est évaluée au travers, d'une part, des indicateurs de l'arrêté du 2 mai 2007 et, d'autre part, des critères de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté du 21 juillet 2015, les services en charge de la Police de l'Eau sont susceptibles d'avoir modifié les critères d'évaluation de la conformité des réseaux de collecte et des installations de traitement.

Les informations fournies ci-après relatives à la conformité réglementaire sont à considérer comme indicatives et restant à confirmer par les services en charge de la Police de l'Eau.

C'est également pourquoi, nous avons rappelé les hypothèses sur lesquelles se fondent nos évaluations de conformité.

En effet, les modalités précises d'évaluation retenues pour évaluer la conformité s'appuient en premier lieu sur les critères des services en charge de la Police de l'Eau lorsque ceux-ci ont été inscrits dans un arrêté préfectoral et/ou portés à la connaissance de Veolia. A défaut, les critères pris en compte sont ceux énoncés dans les guides généraux d'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 élaborés par la Direction de l'Eau et la Biodiversité.

3.2.1. CONFORMITE GLOBALE

→ *La conformité des équipements d'épuration [P204.3]*

Cet indicateur **[P204.3]** permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'état et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

→ *La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]*

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il **[P205.3]** est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, Veolia présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans correspondant à un débit arrivant à la station (en amont du DTS) au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 21 juillet 2015 transposant la Directive ERU).

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral
	Performance globale du service (%)	100,00
STEP_JAUNAY-CLAN_Puygrenier	100,00	100,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

→ **La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]**

Cet indicateur [P254.3], qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans correspondant à un débit arrivant à la station (en amont du DTS) au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2013	2014	2015	2016	2017
Performance globale du service (%)		71	50	92	100
STEP_JAUNAY-CLAN_Puygrenier		71	50	92	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

→ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]**

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)				100	100
STEP_JAUNAY-CLAN_Puygrenier				100	100

3.2.2. BILAN D'EXPLOITATION ET CONFORMITES PAR STATION

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

STEP JAUNAY-CLAN Puygrenier

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

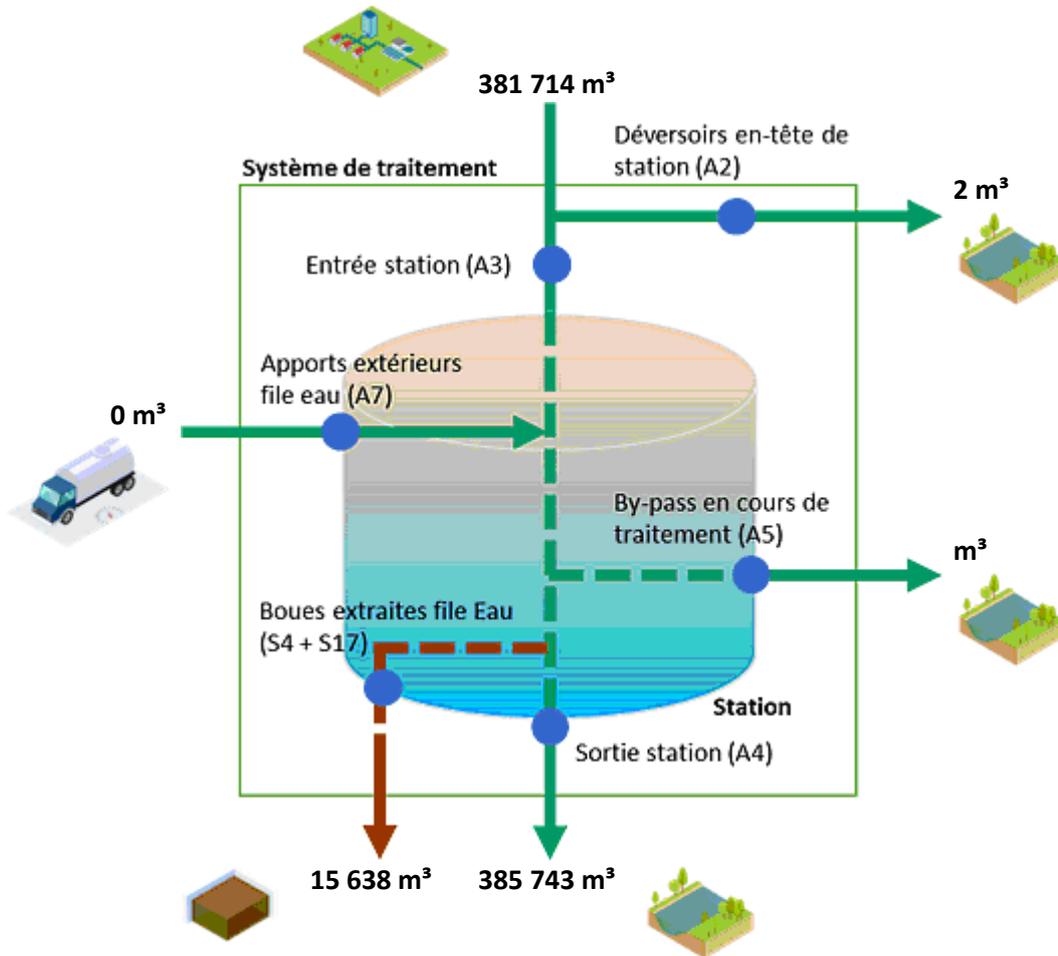
	2017
Débit de référence (m3/j)	1 500
Capacité nominale (kg/j)	510

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

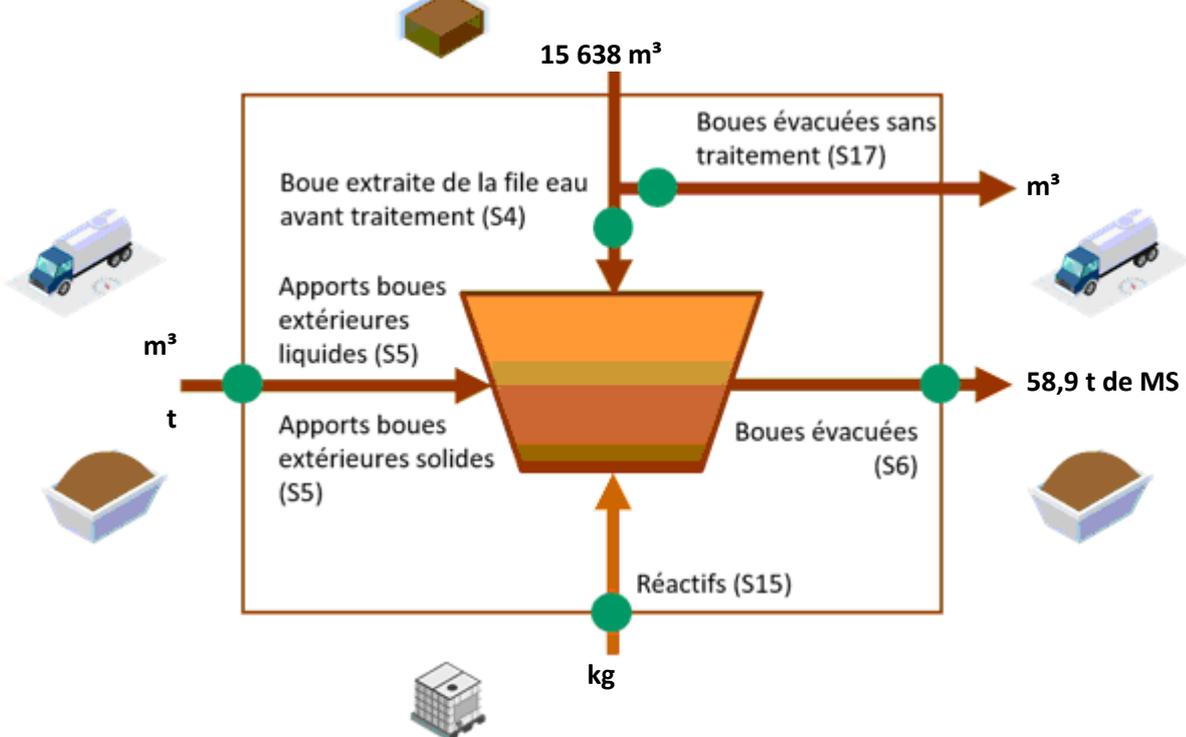
	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	90,00	25,00	30,00				
moyenne annuelle				10,00	15,00		2,00
Concentration réductible en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
journalière par bilan	117,00	32,50	39,00				
moyenne annuelle				13,00	19,50		2,60
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	88,00	94,00	94,00				
moyen annuel				80,00	80,00		80,00

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau



File Boue



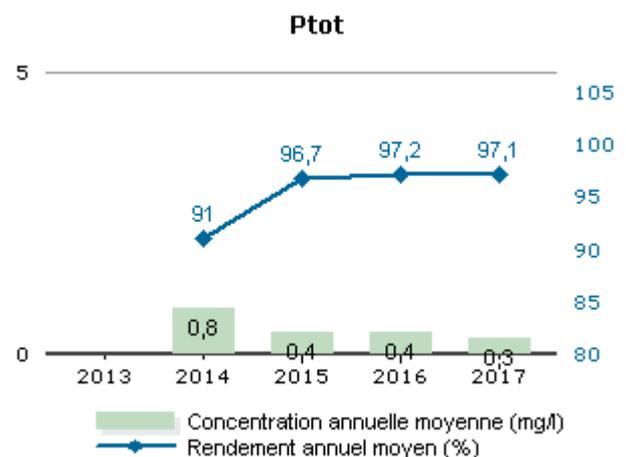
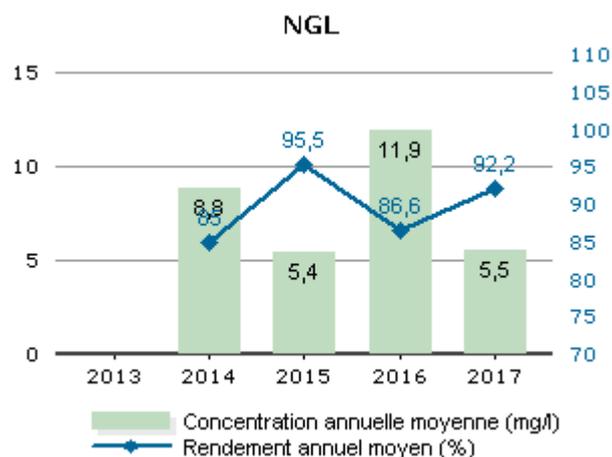
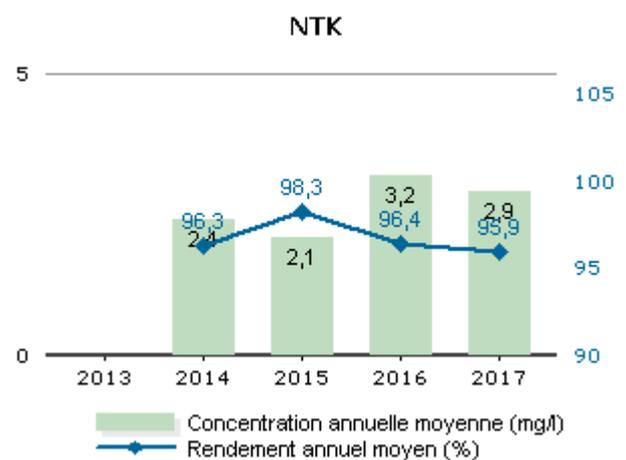
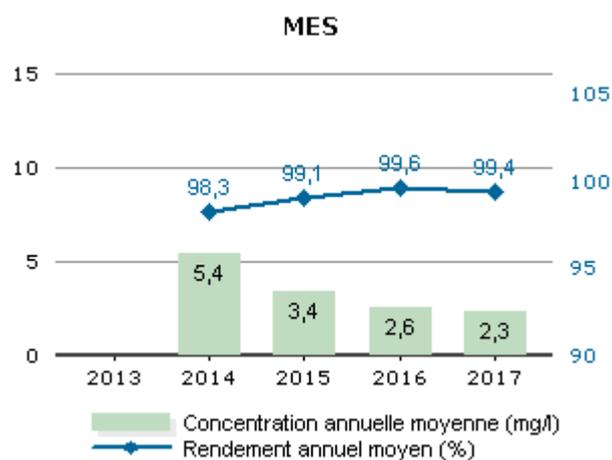
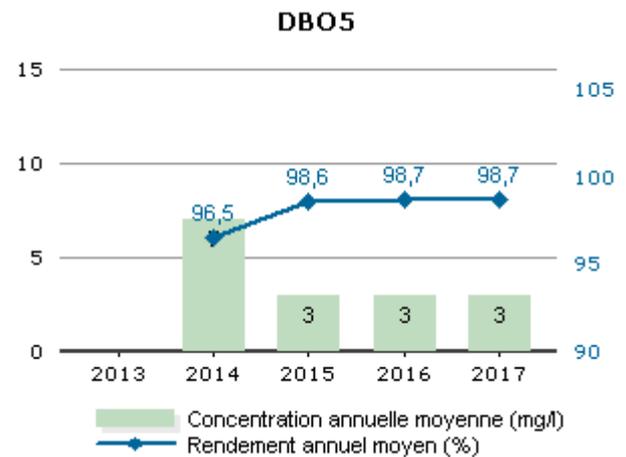
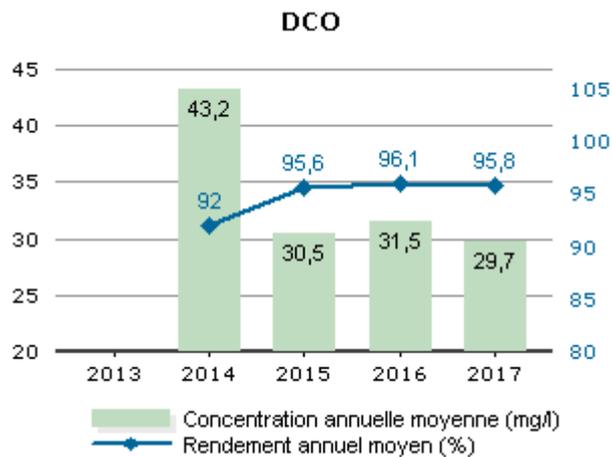
Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2017
DCO	12
DBO5	12
MES	12
NTK	4
NGL	4
Ptot	12

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :



Les valeurs moyennes observées (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, ...). La conformité à la Directive Européenne est évaluée au regard du respect des objectifs de traitement

définis dans l'arrêté du 21 juillet 2015 et la conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2013	2014	2015	2016	2017
Conformité à la Directive Européenne			100,00	100,00	100,00
Conformité à l'arrêté préfectoral		0,00	0,00	100,00	100,00

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2013	2014	2015	2016	2017
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)				21,3	58,9

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)				100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	296,4	19,87	58,9	100,00
Total	296,4	19,87	58,9	100,00

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2013	2014	2015	2016	2017
Centre de stockage de déchets (t) Refus		10,1	22,2	20,3	25,6
Total (t)		10,1	22,2	20,3	25,6

3.3. L'efficacité environnementale

3.3.1. LE BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE



Un véritable management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)		163 248	313 928	342 027	387 563	13,3%
Usine de dépollution		91 652	202 024	211 575	241 398	14,1%
Postes de relèvement et refoulement		71 596	111 904	130 452	146 165	12,0%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

3.3.2. LA CONSOMMATION DE REACTIFS

Le choix du réactif est établi afin :

- ◆ d'assurer un rejet au milieu naturel de qualité conforme à la réglementation,
- ◆ de réduire les quantités de réactifs à utiliser.

→ *La consommation de réactifs*

Usine de dépollution - File Eau

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
STEP_JAUNAY-CLAN_Puygrenier						
Chlorure ferrique (kg)		9 860	12 500	23 925	25 955	8,5%



4. Annexes

4.1. Le bilan de conformité détaillé par usine

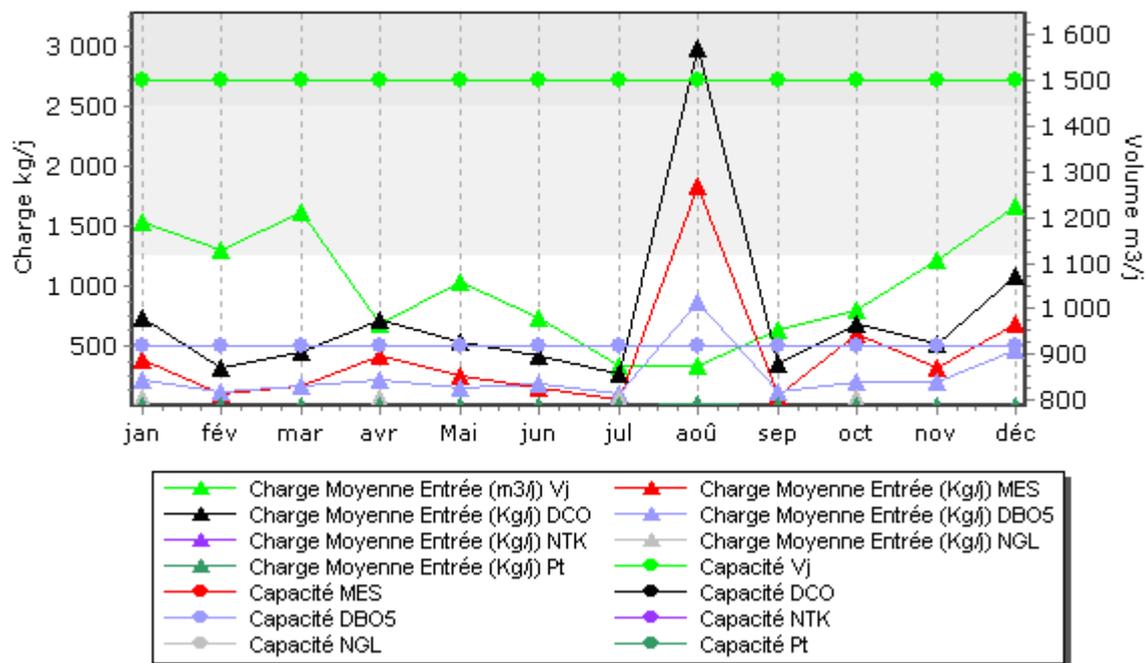
STEP JAUNAY-CLAN Puygrenier

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HCNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	1 190	0 / 1	393	742	226	75,0	75,7	10,7
février	1 131	0 / 1	102	326	124	-	-	7,6
mars	1 212	0 / 1	170	450	170	-	-	8,5
avril	965	0 / 1	425	715	222	75,3	75,8	10,6
mai	1 061	0 / 1	255	531	159	-	-	6,8
juin	979	0 / 1	157	426	186	-	-	7,2
juillet	875	0 / 1	54	275	114	65,6	66,1	8,8
août	876	0 / 1	1 840	2 980	876	-	-	29,8
septembre	955	0 / 1	96	348	115	-	-	7,2
octobre	998	0 / 1	609	695	200	70,8	71,4	10,0
novembre	1 109	0 / 1	322	529	211	-	-	9,4
décembre	1 226	0 / 1	687	1 089	466	-	-	13,5

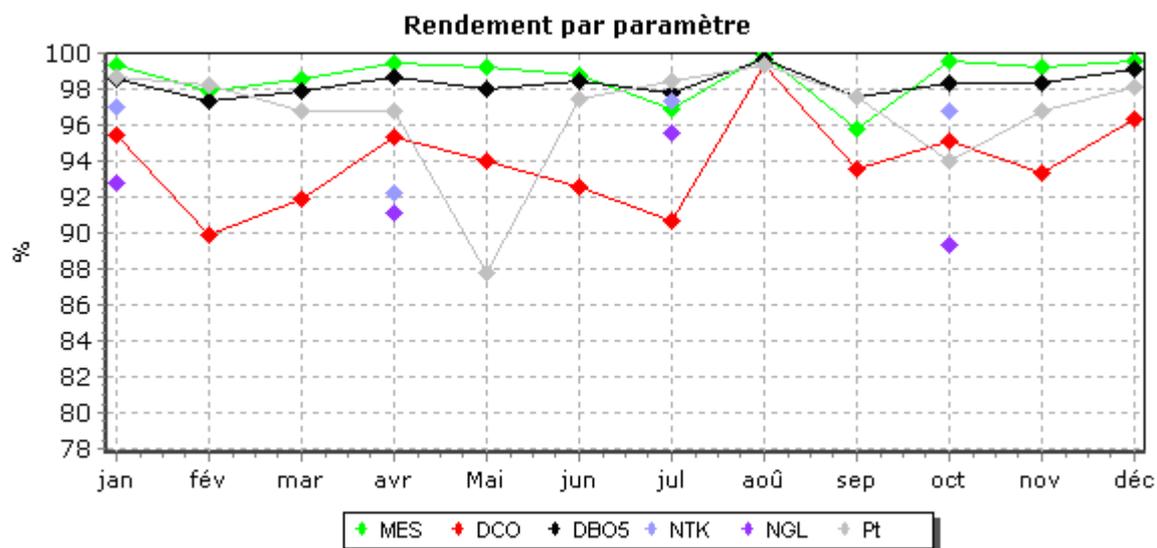
(*) Hors conditions normales de fonctionnement.

Evolution mensuelle des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires du système de traitement

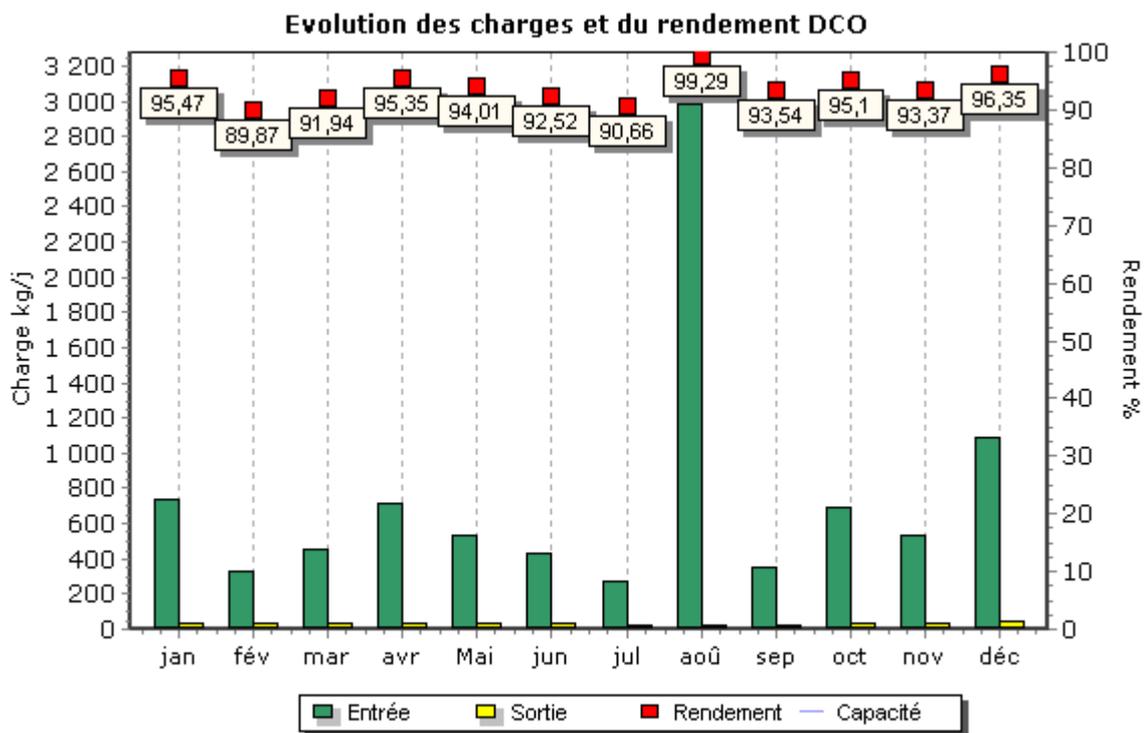
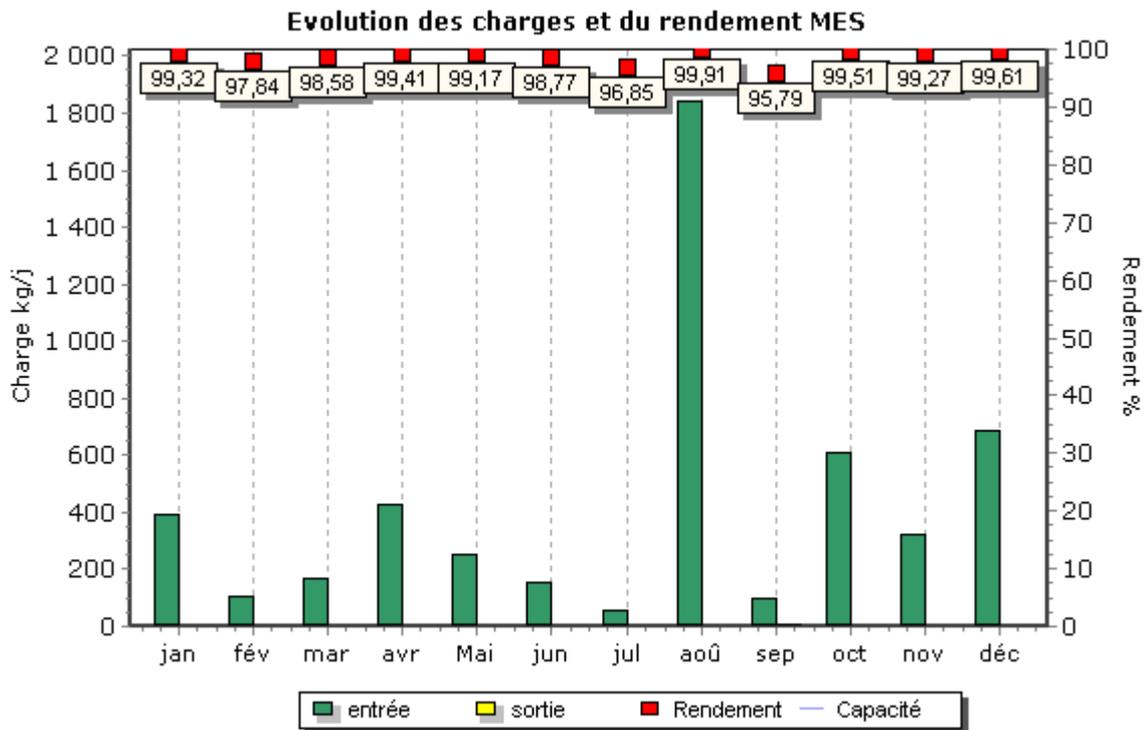


Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

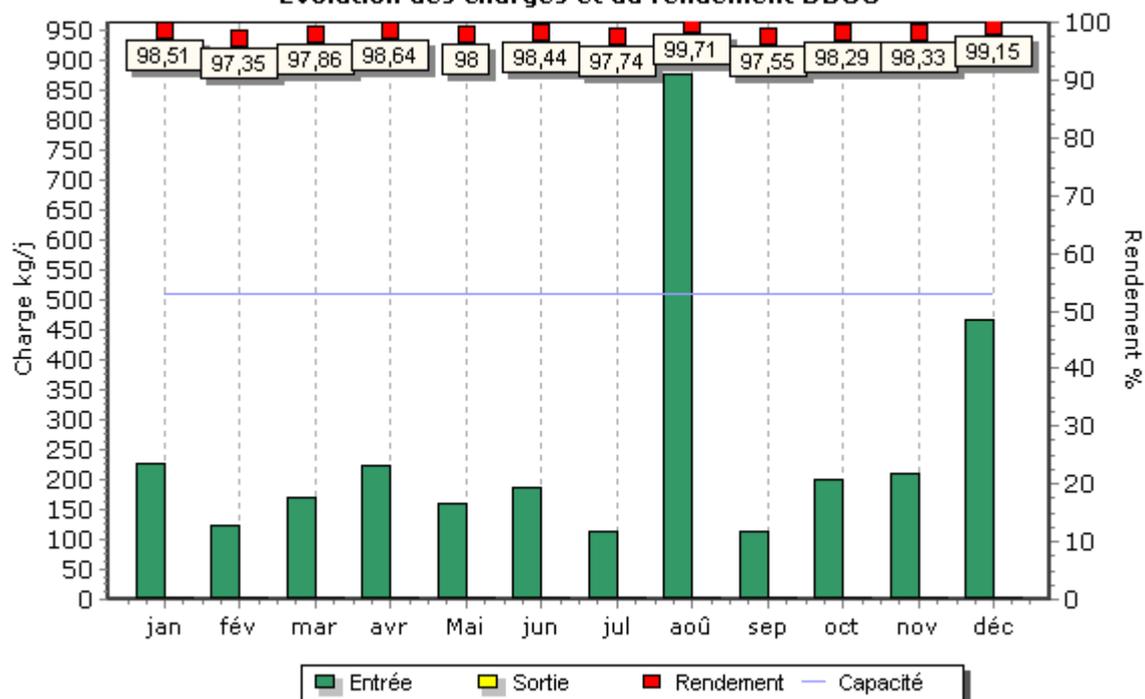
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
janvier	2,7	99,32	33,6	95,47	3,4	98,51	2,2	97,01	5,4	92,81	0,2	98,64
février	2,2	97,84	33,0	89,87	3,3	97,35					0,1	98,26
mars	2,4	98,58	36,2	91,94	3,6	97,86					0,3	96,73
avril	2,5	99,41	33,3	95,35	3,0	98,64	5,9	92,23	6,7	91,13	0,3	96,77
mai	2,1	99,17	31,8	94,01	3,2	98,00					0,8	87,81
juin	1,9	98,77	31,9	92,52	2,9	98,44					0,2	97,43
juillet	1,7	96,85	25,7	90,66	2,6	97,74	1,7	97,39	2,9	95,60	0,1	98,44
août	1,7	99,91	21,3	99,29	2,6	99,71					0,2	99,29
septembre	4,0	95,79	22,5	93,54	2,8	97,55					0,2	97,52
octobre	3,0	99,51	34,1	95,10	3,4	98,29	2,3	96,79	7,6	89,40	0,6	93,96
novembre	2,3	99,27	35,1	93,37	3,5	98,33					0,3	96,77
décembre	2,7	99,61	39,7	96,35	4,0	99,15					0,3	98,13



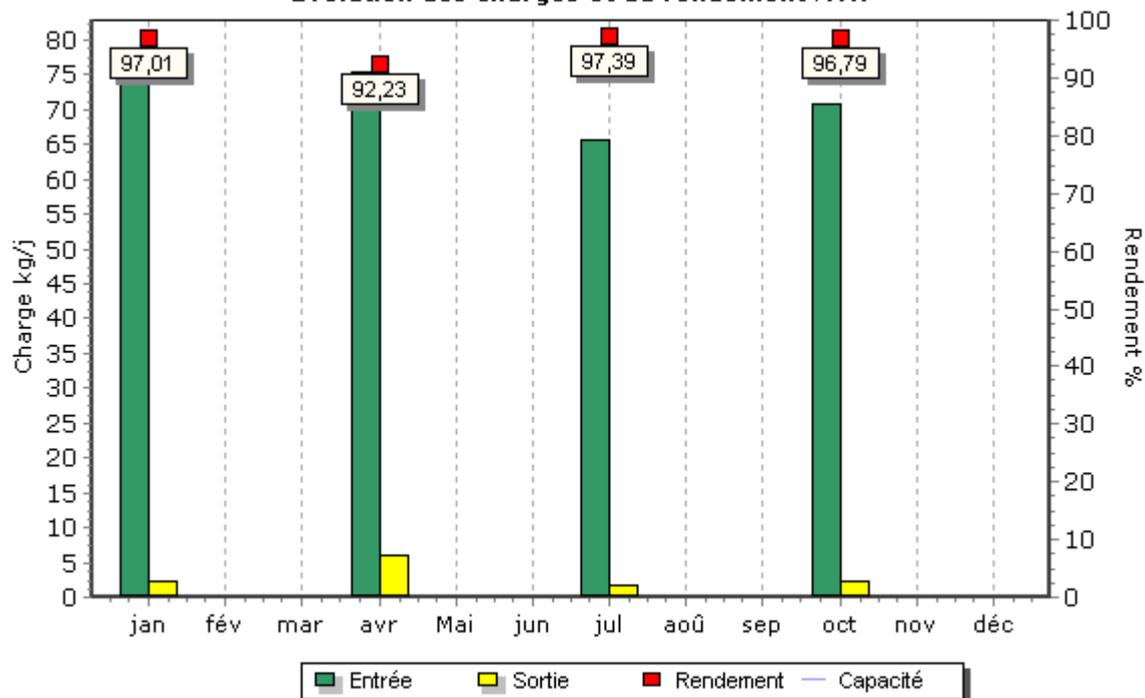
Evolution des charges et du rendement par paramètre



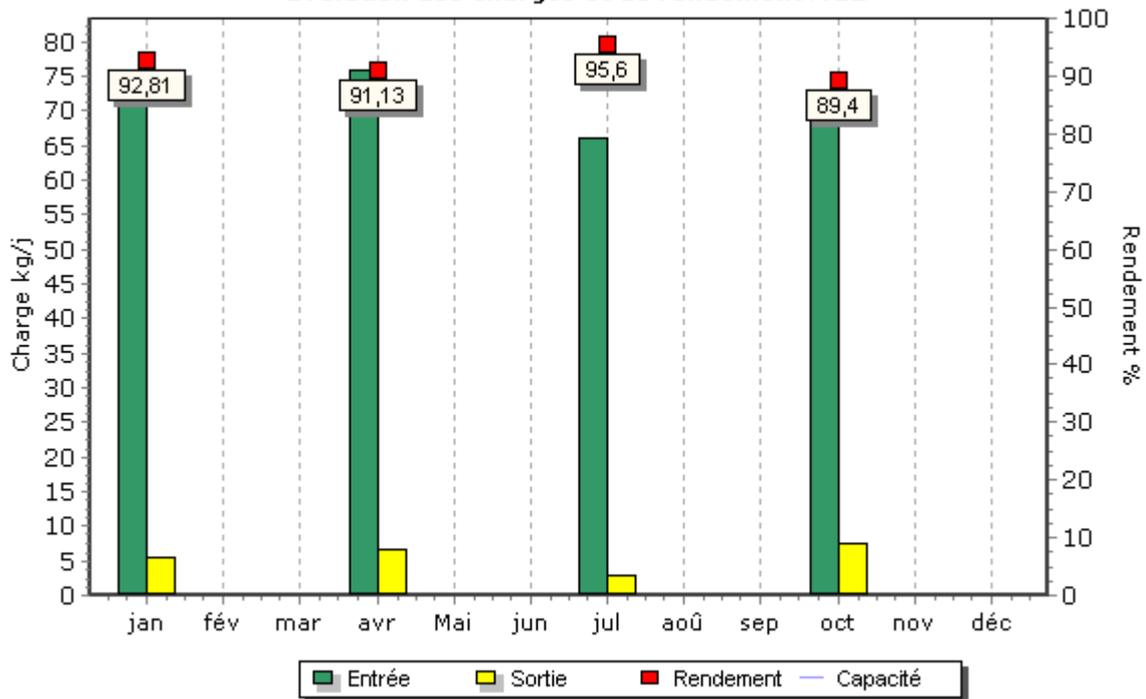
Evolution des charges et du rendement DBO5



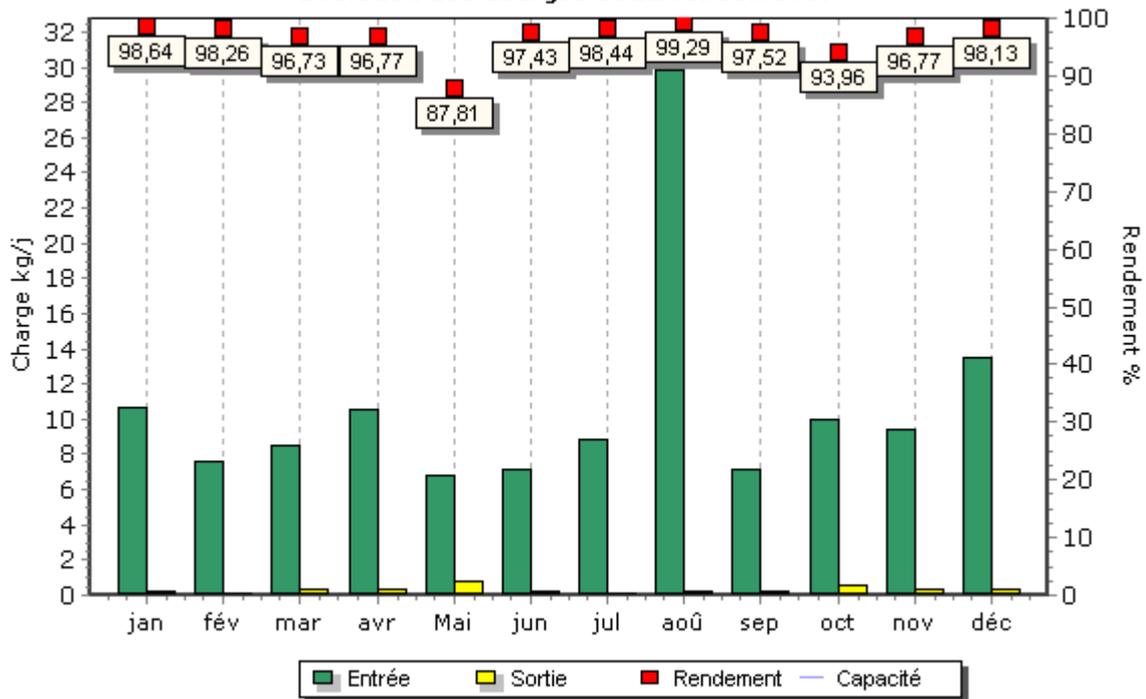
Evolution des charges et du rendement NTK



Evolution des charges et du rendement NGL

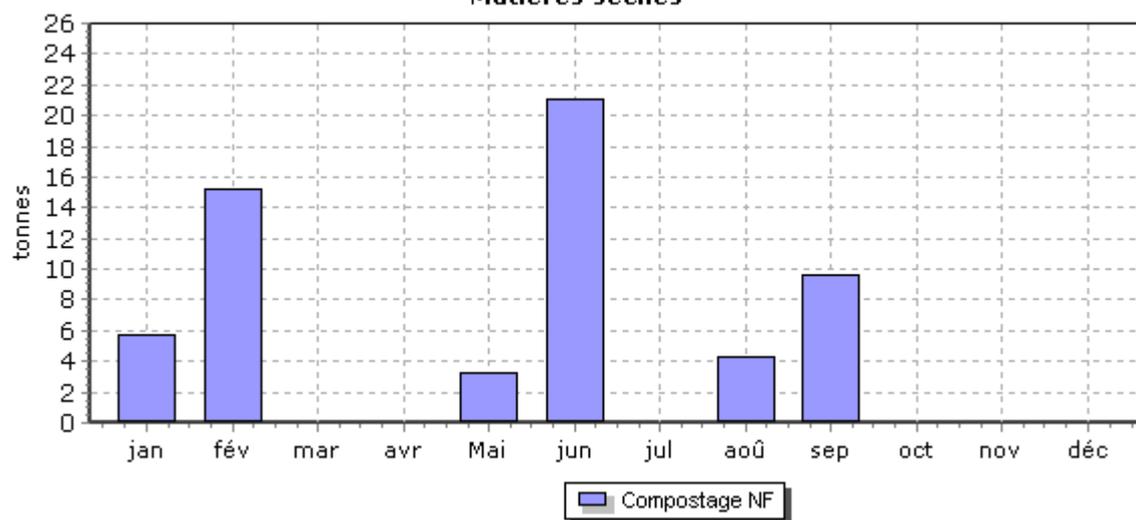


Evolution des charges et du rendement PT



Boues évacuées par mois

Matières sèches



4.2. Le bilan énergétique détaillé du patrimoine

Usine de dépollution

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
STEP_JAUNAY-CLAN_Puygrenier						
Energie relevée consommée (kWh)		91 652	202 024	211 575	241 398	14,1%

Poste de relèvement

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
PR_Ancienne lagune Fanfardière						
Energie relevée consommée (kWh)		2 204	3 521	3 678	4 519	22,9%
Temps de fonctionnement (h)		630	1 340	1 328	1 372	3,3%
PR_Ancienne STEP						
Energie relevée consommée (kWh)		32 374	45 536	57 497	72 882	26,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)		236	165	160	277	73,1%
Volume pompé (m3)		137 311	276 252	359 492	263 025	-26,8%
Temps de fonctionnement (h)		2 474	5 269	4 419	5 463	23,6%
PR_Centre Technique Municipal						
Temps de fonctionnement (h)		36	225	88	68	-22,7%
PR_Chalembert						
Energie relevée consommée (kWh)		5 562	7 218	12 330	6 434	-47,8%
Temps de fonctionnement (h)		531	671	1 190	728	-38,8%
PR_Chemin des Noyers						
Energie relevée consommée (kWh)		7 999	14 976	17 540	16 020	-8,7%
Temps de fonctionnement (h)		1 070	1 531	1 823	1 805	-1,0%
PR_Gens du Voyage						
Temps de fonctionnement (h)			793	136	77	-43,4%
PR_Impasse du Moulin						
Energie relevée consommée (kWh)		354	646	751	700	-6,8%
Temps de fonctionnement (h)		20	52	65	47	-27,7%
PR_Les Hauts de Clan						
Energie relevée consommée (kWh)		365	608	771	823	6,7%
Temps de fonctionnement (h)		190	373	393	421	7,1%
PR_Poste de Crue de la Gare						
Energie relevée consommée (kWh)		6 000	8 248	8 701	8 477	-2,6%
Temps de fonctionnement (h)		739	17	18	8	-55,6%
PR_Route des plantes louneuil						
Energie relevée consommée (kWh)		1 958	2 389	2 130	2 495	17,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)		544	274	253	288	13,8%
Volume pompé (m3)		3 597	8 706	8 416	8 666	3,0%
Temps de fonctionnement (h)		682	592	533	548	2,8%

PR_rue de l'Ecluzelle						
Energie relevée consommée (kWh)		830	584	613	907	48,0%
Temps de fonctionnement (h)		258	291	295	581	96,9%
PR_Rue du Moulin Chapron						
Energie relevée consommée (kWh)		306	681	630	634	0,6%
Temps de fonctionnement (h)		65	148	162	171	5,6%
PR_Train						
Energie relevée consommée (kWh)		3 374	12 326	8 853	10 098	14,1%
Temps de fonctionnement (h)		1 055	1 541	1 969	3 543	79,9%
PR_ZAC des Grands Champs						
Energie relevée consommée (kWh)		10 270	15 171	16 958	22 176	30,8%
Temps de fonctionnement (h)		685	1 575	1 816	2 199	21,1%

Ressourcer le monde



ANNEXE FINANCIERE AU COMPTE RENDU TECHNIQUE DE VEOLIA

Secteur de Jaunay-Clan uniquement

Tarification et recettes

1. Prix du service au m³

La consommation de référence est, selon l'INSEE, de 120 m³ par branchement par an.

	Tarifs au 01/01/2013	Tarifs au 01/01/2014	Tarifs au 01/01/2015	Tarifs au 01/01/2016	Tarifs au 01/01/2017
Abonnement	41.00 €	41.40 €	42.40 €	45.00 €	46.35 €
Prix pour 120m ³ consommées	126.00 €	128.40 €	128.40 €	130.92 €	134.88 €
Taxe de modernisation des réseaux de collecte	22.80 €	22.80 €	21.60 €	21.60 €	21.60 €
TVA (Abonnement, 120m ³ et taxes)	13.29 €	13.48 €	19.24 €	19.75 €	20.28 €
Total TTC pour 120m ³	203.09 €	206.08 €	211.64 €	217.27 €	223.11 €
Prix pour 1m ³	1.69 €	1.72 €	1.76 €	1.81 €	1.86 €

2. Evolution du prix du m³ assainissement en euro TTC

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Prix pour un m ³	1.58 €	1.62 €	1.69 €	1.72 €	1.76 €	1.81 €	1.86 €
Evolution en %		2.53%	4.32%	1.78%	2.33%	2.84%	2.76%

3. Recettes du service

Le montant total des recettes du service assainissement (prime fixe + part variable par m³) a été de 487 311,74 € H.T. sur l'exercice.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recette HT	357 772.00 €	365 066.00 €	372 646.63 €	391 301.19 €	406 376.84 €	427 695.62 €	487 311.74 €
Recette TTC	380 273.00 €	394 374.00 €	402 154.03 €	430 444.28 €	452 306.72 €	475 565.25 €	536 042.91 €

4. Autres recettes

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxes de raccordements (réalisés lors de la construction des réseaux)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Participations raccordement à l'égout (réalisés ultérieurement à la réalisation des réseaux)	61 306.00 €	3 421.00 €	77 668.89 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Contribution eaux pluviales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Contribution des communes (subvention d'équilibre)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Prime pour épuration de l'Agence de l'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	61 306.00 €	3 421.00 €	77 668.89 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

5. Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

C'est le montant des abandons de créance à caractère social et des montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé, il est exprimé en euro hors taxe par m³.

Pour cette année il est de € / m³.

6. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usager du service ou non ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis.

Le taux est de /1000 habitants

7. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

On appelle point noir tout point structurellement sensible nécessitant au moins deux interventions par an (curative ou préventive) quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité ...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte.

L'indicateur est de 0 point / 100 kms.

8. Durée d'extinction de la dette

C'est l'encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'assainissement divisé par l'épargne brute.

Cet indice est de ans.

Les montants de la dette sont :

Capital restant dû au 31/12/2016	Capital remboursé	Intérêts versés	Annuité de l'année	Capital restant dû au 31/12/2017	
3 140 027.00 €	250 494.31 €	98 681.42 €	349 175.73 €	3 422 532.58 €	Nouveau prêt de 533 000€ réalisé au cours de l'année 2017

Le montant des subventions perçues par la collectivité pour le financement des travaux sur l'exercice 2017 est de 41 204.04 € H.T., selon le détail suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne 41 204.04 € H.T.

Le montant des amortissements d'immobilisations réalisés par la collectivité sur l'exercice 2017 est de 186 262,00 € H.T.

9. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente

C'est le montant d'impayés (H.T.) au titre de l'année N-1, au 31/12 de l'année N sur le chiffre d'affaire T.T.C. facturé (hors travaux soit : redevances AC ou ANC y compris redevances perçues pour le compte à l'Agence de l'Eau, taxes de raccordement, participation raccordement à l'égout) au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N multiplié par 100.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant impayés HT	49 950.00 €			47 274.00 €	64 844.00 €	64 439.63 €	120 476.70 €
Chiffre d'affaire TTC	380 273.00 €	394 374.00 €	402 154.03 €	430 444.28 €	452 306.72 €	475 565.25 €	536 042.91 €
Taux impayés	13.14%			10.98%	14.34%	13.55%	22.48%

* au 30/10/2017 - tient compte des impayés du secteur de Marigny-Brizay

Jaunay-Marigny

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	10
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	10
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	10
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	15
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	17
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	18
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Montants financiers.....	20
4.2.	Etat de la dette du service	20
4.3.	Amortissements	20
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	20
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6.	Améliorations à apporter, prévisions de travaux	22
6.1.	Ouvrages	22
6.2.	Réseaux	22
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Jaunay-Marigny (seulement commune de Marigny-Brizay, la commune de Jaunay-Clan n'étant pas gérée par Eaux de Vienne – Siveer)

- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Jaunay-Marigny

- Existence d'une CCSPL Oui Non

- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **860** habitants au 31/12/2017 (1 340 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **391** abonnés au 31/12/2017 (389 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

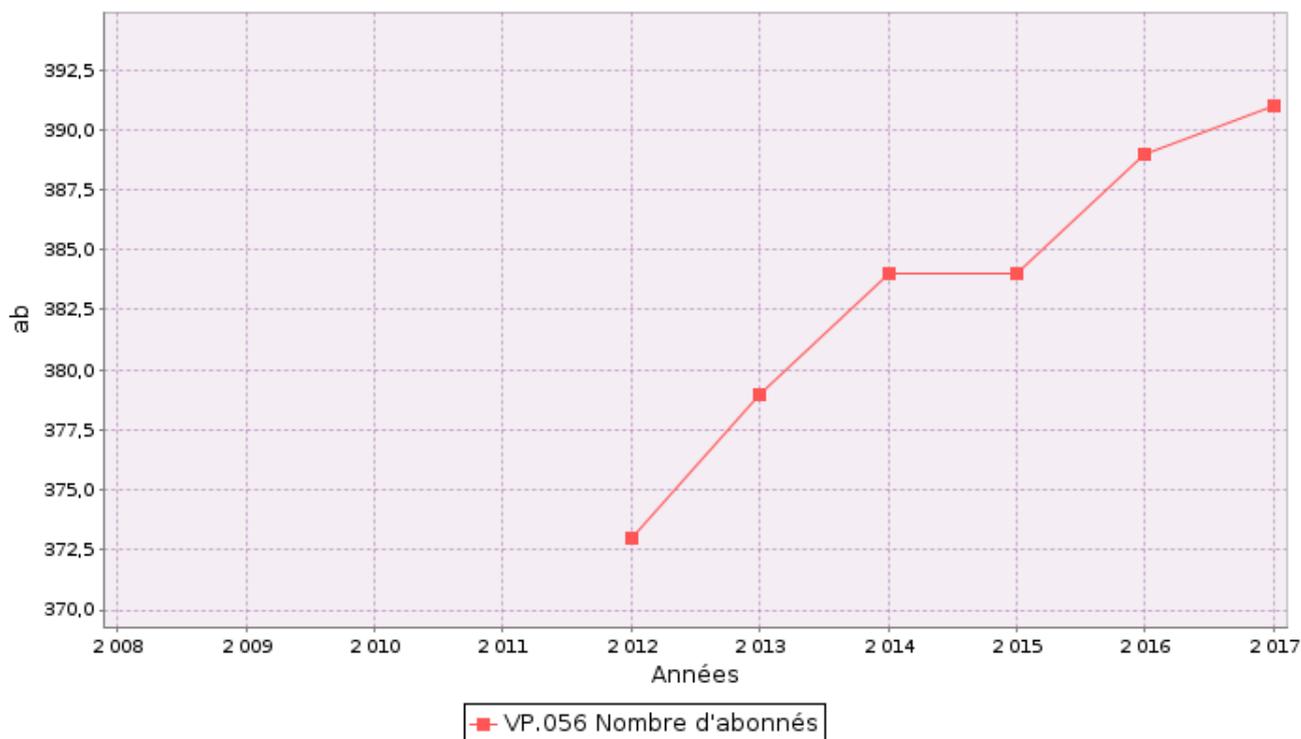
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Jaunay-Marigny					
Total	389			391	0,5%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : _____.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 35,07 abonnés/km) au 31/12/2017. (34,79 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,2 habitants/abonné

au 31/12/2017. (3,44 habitants/abonné au 31/12/2016).

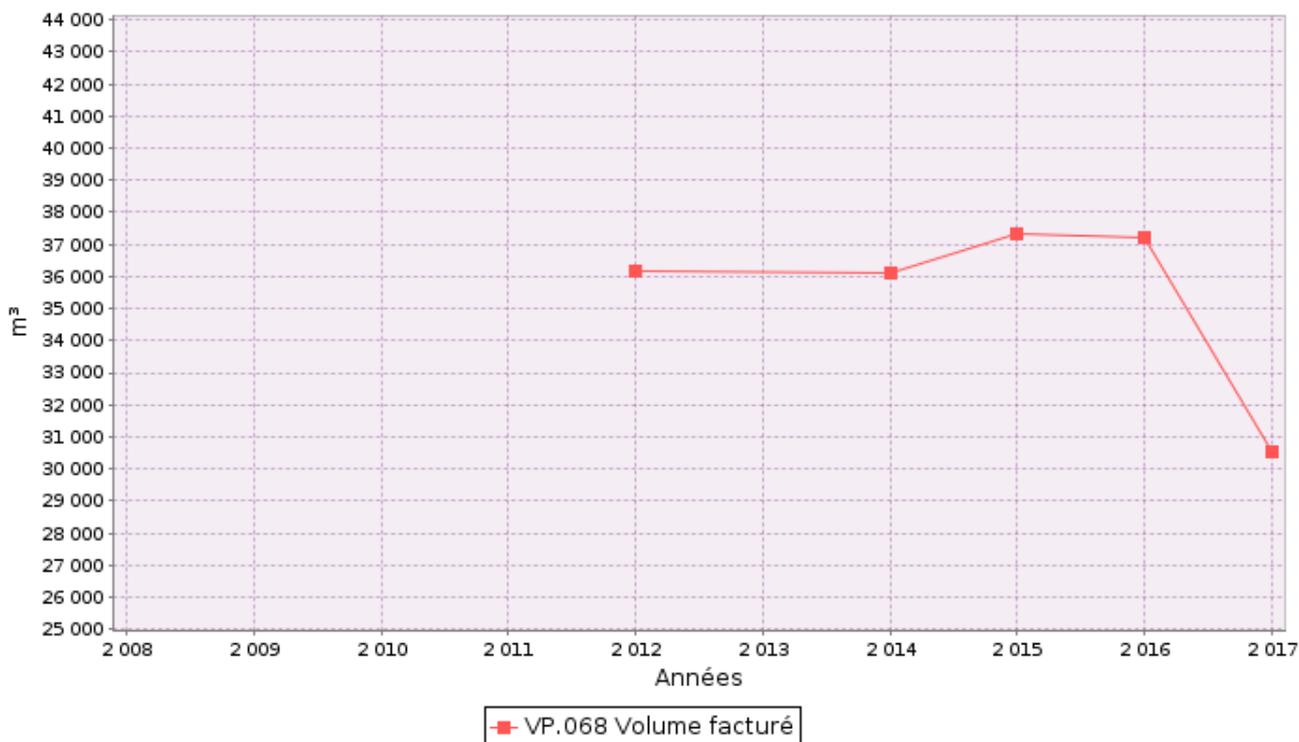


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	37 220		30 530

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2017 (0 au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 1,95 km de réseau unitaire hors branchements,
- 9,2 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 11,15 km (11,18 km au 31/12/2016).

4 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
DO Rue Auguste Poulain	Rue Auguste Poulain	0
DO Rue Jean Arnaud	Rue Jean Arnaud	0
DO Rue Jean Arnaud	Rue Jean Arnaud	0
DO PR du Prieuré	Rue Jean Moulin	0

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : MARIGNY-BRIZAY St Léger La Pallu

Code Sandre de la station : 0486146S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/1995								
Commune d'implantation			Jaunay-Marigny (86115)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			300								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			45								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			La Pallu					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
DCO					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : MARIGNY-BRIZAY Bourg
Code Sandre de la station : 0486146S0001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtre plantés de roseaux									
Date de mise en service				3/08/2016									
Commune d'implantation				MARIGNY-BRIZAY (86146)									
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				700									
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				70									
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 25/02/15											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Lière									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						93			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						87			
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						94			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NTK		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						83			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NH ₄ ⁺		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						86			
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		NH ₄ ⁺	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/10/2017		Oui		4	99,9	37	99,5	9	98,5	2,8	99,1	1,9	96,7

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
MARIGNY-BRIZAY St Léger La Pallu (Code Sandre : 0486146S0002)		
MARIGNY-BRIZAY Bourg (Code Sandre : 0486146S0001)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
MARIGNY-BRIZAY St Léger La Pallu (Code Sandre : 0486146S0002)	0	0
MARIGNY-BRIZAY Bourg (Code Sandre : 0486146S0001)	201,1	0
Total des boues évacuées	201,1	0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	80,53 €	82,94 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,03 €/m ³	1,06 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m ³	0,18 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la participation aux frais de branchement.

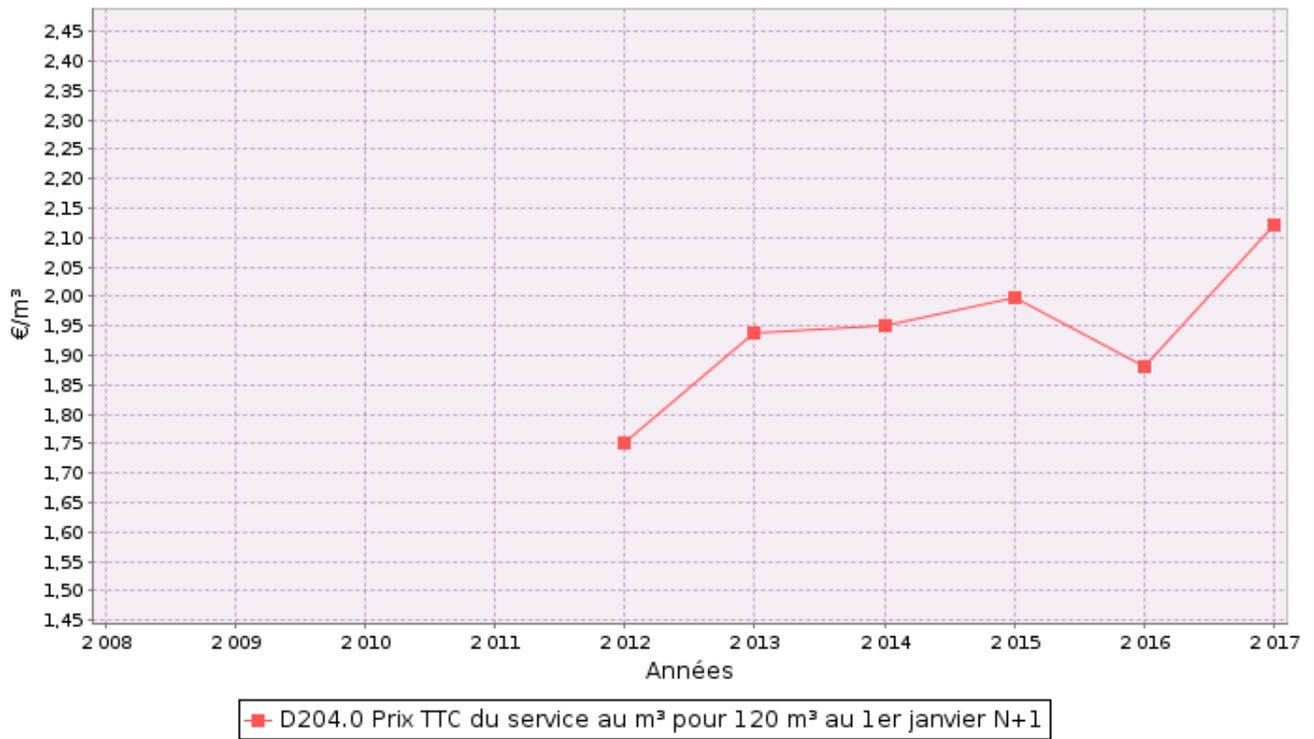
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	80,53	82,94	3%
Part proportionnelle	123,60	127,20	2,9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	204,13	210,14	2,9%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	—%
Autre : _____	0,00	0,00	—%
TVA	—	23,17	—%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	21,60	44,77	107,3%
Total	225,73	254,91	12,9%
Prix TTC au m³	1,88	2,12	12,8%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m³	Prix au 01/01/2018 en €/m³
Jaunay-Marigny		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : € (au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de % des abonnés potentiels (100% pour 2016).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	69%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	30

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 30 pour l'exercice 2017 (30 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
MARIGNY-BRIZAY St Léger La Pallu	26,4	100	100
MARIGNY-BRIZAY Bourg	4,2	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
MARIGNY-BRIZAY St Léger La Pallu	26,4	0	0
MARIGNY-BRIZAY Bourg	4,2	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **14** (38 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
MARIGNY-BRIZAY St Léger La Pallu	26,4	0	0
MARIGNY-BRIZAY Bourg	4,2	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 14 (38 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

MARIGNY-BRIZAY St Léger La Pallu :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

MARIGNY-BRIZAY Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est % (100% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	—	—
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	—	—
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2016).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu demandes d'abandon de créance et en a accordé .
 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit €/m³ pour l'année 2017 (0 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

6. Améliorations à apporter, prévisions de travaux

6.1. Ouvrages

Lagune de St Léger :

Les liners sont à réhabiliter intégralement. Le 3^{ème} bassin n'est plus étanche. La lagune ne fonctionne actuellement que sur 2 bassins.

Le curage des bassins sera à prévoir dans le cadre d'une réhabilitation des liners. Il sera alors nécessaire de définir une filière pour le traitement des boues (plan d'épandage).



6.2. Réseaux

Nous avons constaté une pente faible sur le réseau route de Longève qui engendre des dépôts dans celui-ci.

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 340	860
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	201,1	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,88	2,12
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	___%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	38%	14%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	38%	14%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	___%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

ANNEXES

Pas de linéaire de réseau curé en 2017.

Opérations de débouchage :

Elément de réseau	Date	Anomalie(s)	Numéro de rue	Rue ou localité
Tronçon de branchement (unitaire)	16/01/2017	Obstacle (autres)	6	R JEAN ARNAUD

DONNEES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT 2017

Descriptif de l'ouvrage de traitement

Marigny brizay bourg

Capacité : 700 eqhab - Débit nominal: 120 m3/j - Charge nominale :42 kg DBO5/j

Caractéristiques : Filtres Plantés de Roseaux

Paramètres	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total annuel											
Débit entrant ou sortant																								
Vol mensuel en m3 Q1 (relevage1)	2121	2237	2327	2074	17825	0	0	0	1198	89	657	690	29218											
Vol mensuel en m3 (Sortie)											943	1638												
Volume journalier moyen en m3	53,0	79,9	58,2	69	445,6	0,0	0,0	0,0	39,9	2,9	21,9	22,3	26,5											
Pluviométrie (mm) données météo France																								
Fonctionnement des équipements																								
	pompe n°1	pompe n°2	pompe n°1	pompe n°2	pompe n°1	pompe n°2	pompe n°1	pompe n°2	pompe n°1	pompe n°2	pompe n°1	pompe n°2	pompe n°1	pompe n°2	pompe n°1	pompe n°2								
PR 1er étage (h)	10	11	12	12	11	13	10	15	9	6	7	7	6	9	7	9	8	13	6	7	8	9	8	10
PR 2ème étage (h)	10	11	11	13	12	14	10	15	9	6	9	9	7	7	7	8	19	12	6	7	8	9	10	10
											temps de marche													
Dégrilleur (en heures)	0,205	0,156	0,139	0,200	0,155	0,149	0,161	284	201	154	155	144												
Nuit																								
Pointe																								
Jour	225	211	198	228	186	158	158	183	226	125	178	88	2164											
Total	225	211	198	228	186	158	158	183	226	125	178	88	2164											
Qté de boues évacuées m3																								
MS g/l																								
Destination des boues																								
T MS évacuées																								
Nettoyage du décolloideur																								
Estimation de la qte de déchets évacués	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	480											
Suivi de la qualité du rejet																								
	date	résultat	date	résultat	date	résultat	date	résultat	date	résultat	date	résultat	date	résultat	date	résultat								
Nitrates en mg/l Valeurs de référence: < 25 mg/l Effluent rejeté de bonne qualité 25 à 50 mg/l Effluent rejeté de qualité moyenne > 50 mg/l Effluent rejeté de mauvaise qualité	03-janv	20	03-févr	20	03-mars	20	05-avr	20	04-mai	20	01-juin	15	05-juil	10	01-août	30	07-sept	25	06-oct	20	03-nov	15	01-déc	15
	12	20	7	20	9	15	11	20	12	20	13	15	11	10	17	25	13	20	19	15	7	15	11	10
	16	20	15	20	23	20	19	20	17	15	20	15	18	10	24	25	21	20	25	15	14	10	20	10
	27	20	20	20	28	20	29	20	23	25	28	15	27	10	31	25	28	20	30	15	22	10	27	10
Ammoniaque en mg/l Valeurs de référence: < 25 mg/l Effluent rejeté de bonne qualité 25 à 50 mg/l Effluent rejeté de qualité moyenne > 50 mg/l Effluent rejeté de mauvaise qualité	03-janv	5	03-févr	5	03-mars	5	05-avr	5	04-mai	5	01-juin	5	05-juil	5	01-août	0	07-sept	0	06-oct	0	03-nov	0	01-déc	0,5
	12	5	7	5	9	5	11	5	12	5	13	5	11	5	17	0	13	0	19	0	7	0	11	1
	16	5	15	5	23	5	19	5	17	3	20	5	18	5	24	0	21	0	25	0	14	0	20	1
	27	5	20	5	28	5	29	5	23	3	28	5	27	5	31	0	28	0	30	0	22	0	27	1
Phosphates en mg/l l'ouvrage n'est pas conçu pour traiter les phosphates.	03-janv	3	03-févr	3	03-mars	3	05-avr	3	04-mai	30	01-juin	30	05-juil	15	01-août	2	07-sept	2	06-oct	2	03-nov	2	01-déc	2
	12	3	7	3	9	3	11	3	12	30	13	30	11	15	17	2	13	2	19	2	7	2	11	2
	16	3	15	3	23	3	19	3	17	30	20	15	18	15	24	2	21	2	25	2	14	2	20	3
	27	3	20	3	28	3	29	3	23	30	28	15	27	15	31	2	28	2	30	2	22	2	27	3
Observations :																								
Paramètres de calcul et d'exploitation																								
consom d'eau prole (m3)	1	1	1	1	1	1	25	2	0	2	1	1	1											

Jaunay-Marigny

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d’eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2017.....	6
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Achats d’eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l’exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l’eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d’eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
4.	Financement des investissements	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	21
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Jaunay-Marigny
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Jaunay-Marigny
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : _____
- Date de début de contrat : _____
- Date de fin de contrat initial : _____
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : _____
- Nombre d'avenants et nature des avenants : _____
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **7 611** habitants au 31/12/2017 (6 224 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **2 995** abonnés au 31/12/2017 (2 975 au 31/12/2016).

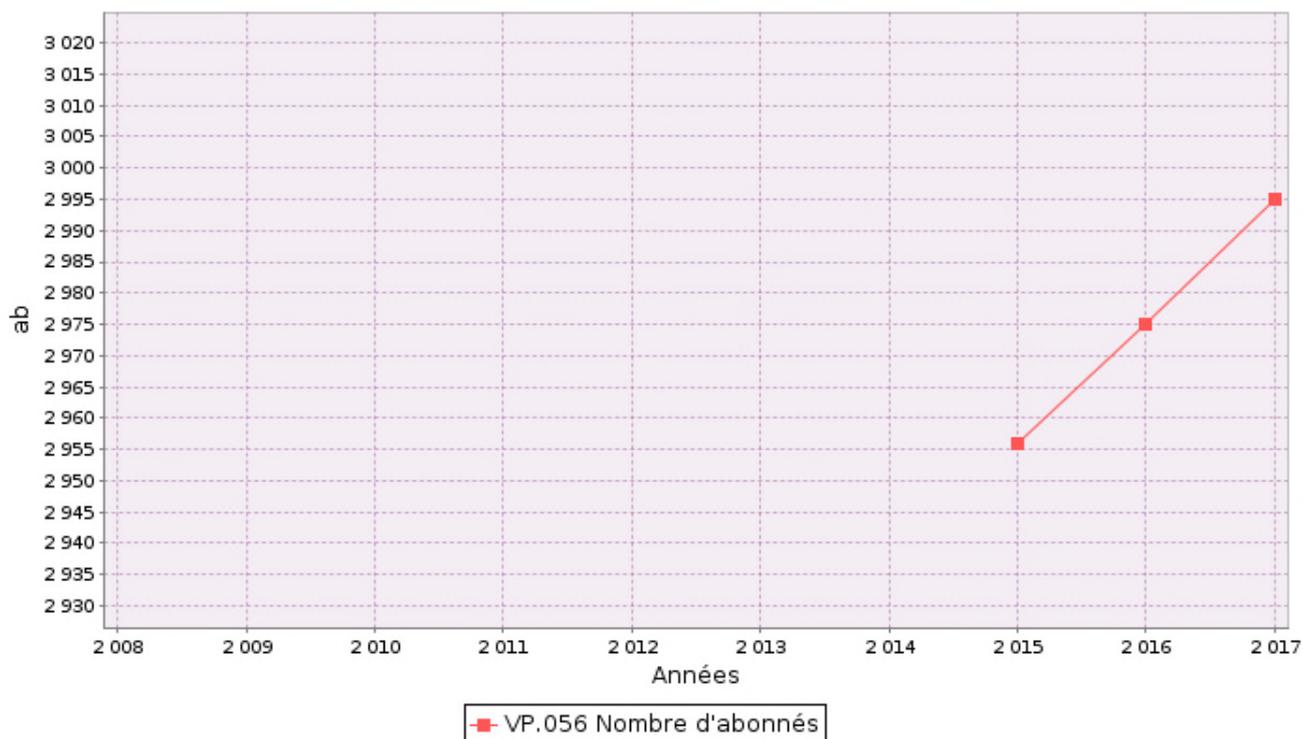
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Jaunay-Marigny					
Total	2 975			2 995	0,7%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 24,71 abonnés/km au 31/12/2017 (36,38 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,54 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,09 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 124,81 m³/abonné au 31/12/2017. (123,84 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 544 980 m³ pour l'exercice 2017 (621 213 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Moulin du Bois			438 950	387 228	-11,8%
Forage Parigny			182 263	157 752	-13,4%
Total			621 213	544 980	-12,3%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

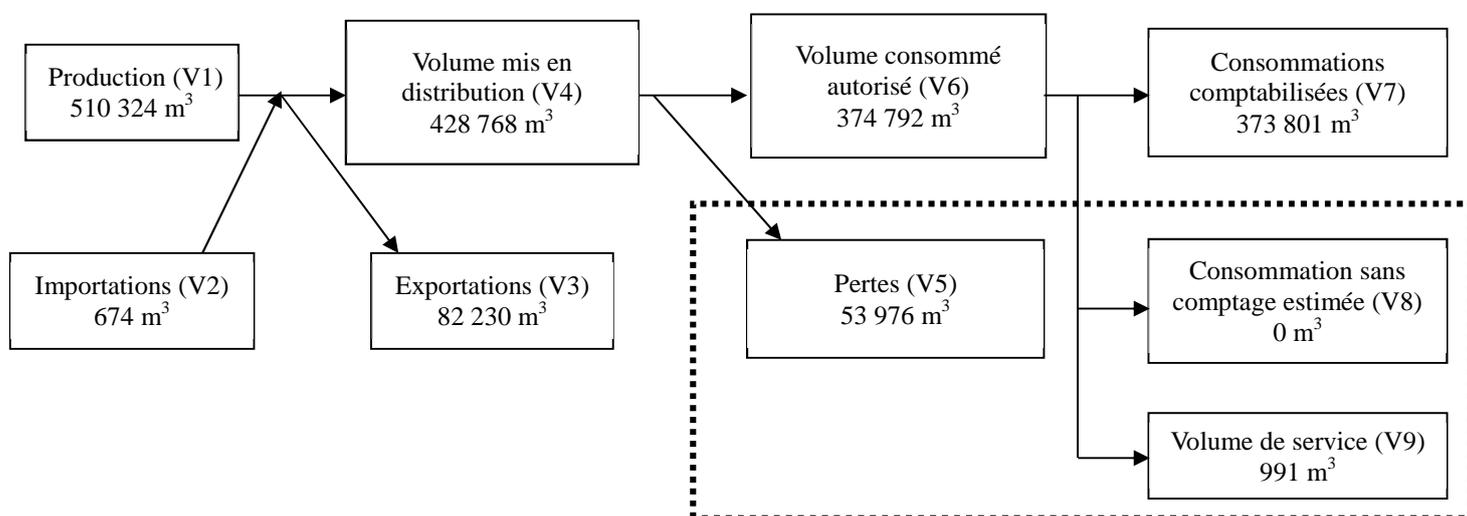


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production

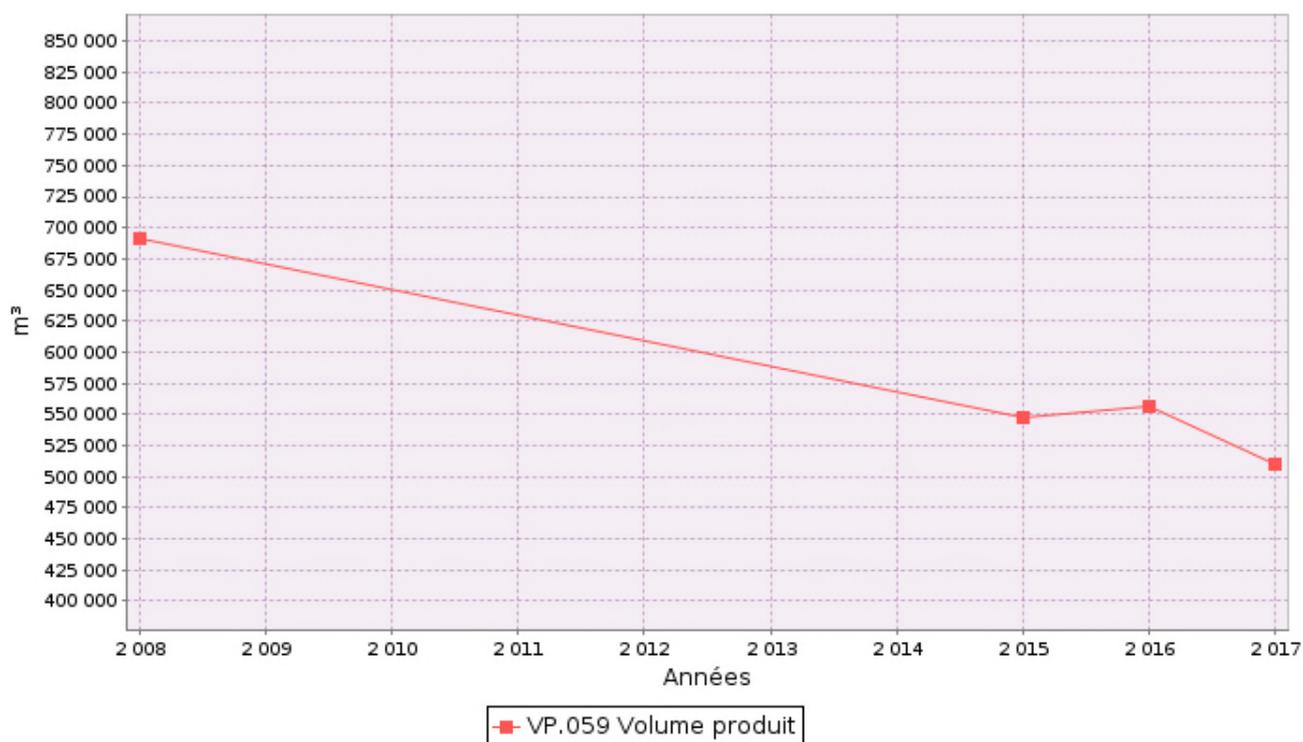


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Moulin du Bois	0	0	___%	80
Forage Parigny	556 949	510 324	-8,4%	80
Total du volume produit (V1)	556 949	510 324	-8,4%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Total d'eaux traitées achetées (V2)	516	674	30,6%	80

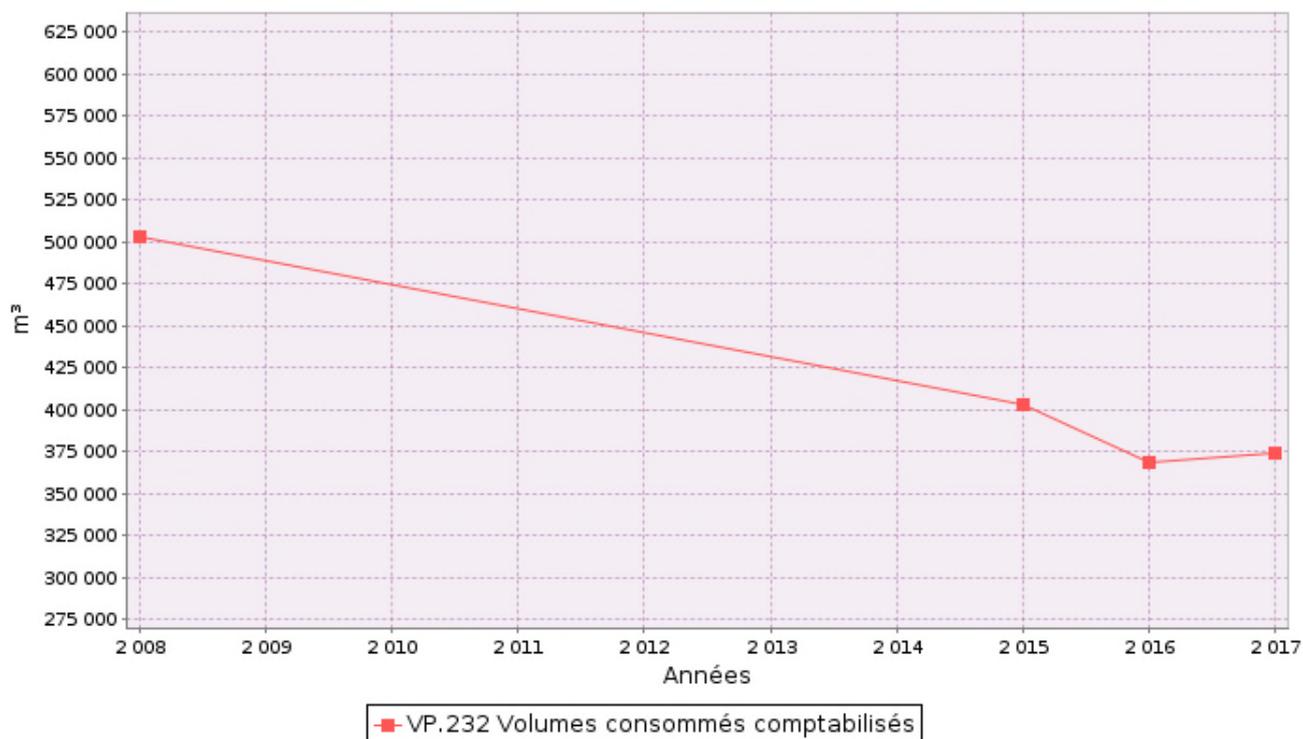
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	342 719	334 781	-2,3%
Abonnés non domestiques	25 696	39 020	51,9%
Total vendu aux abonnés (V₇)	368 415	373 801	1,5%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	74 467	82 230	10,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	5 999	991	-83,5%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	374 414	374 792	0,1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 121,23 kilomètres au 31/12/2017 (81,78 au 31/12/2016).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____ € au 01/01/2017
	_____ € au 01/01/2018

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	41,2 €	42,85 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,78 €/m ³	0,815 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,05 €/m ³	0,052 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

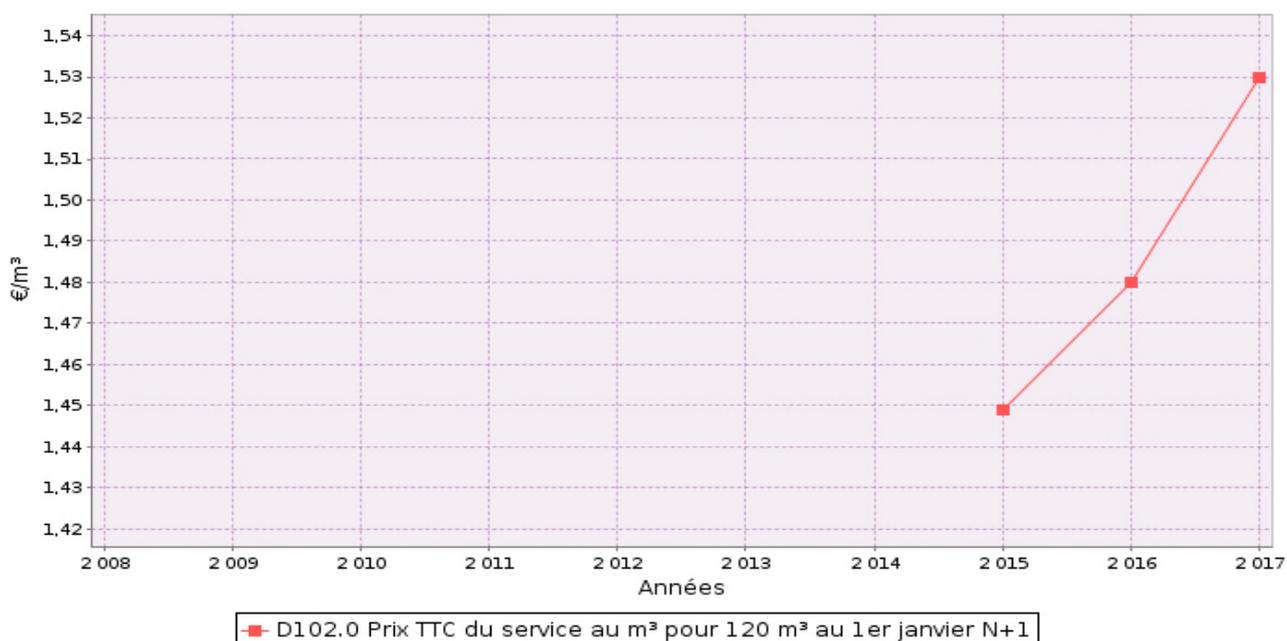
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	41,20	42,85	4%
Part proportionnelle	93,60	97,80	4,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	134,80	140,65	4,3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,00	6,24	4%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	4%
Autre :	0,00	0,00	—%
TVA	9,26	9,60	3,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,86	43,44	1,4%
Total	177,66	184,09	3,6%
Prix TTC au m³	1,48	1,53	3,4%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m ³	Prix au 01/01/2018 en €/m ³
Jaunay-Marigny		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de _____m³/an (_____m³/an en 2016).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : € (€ au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	21	0	20	0
Paramètres physico-chimiques	25	0	29	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-

dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	81

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

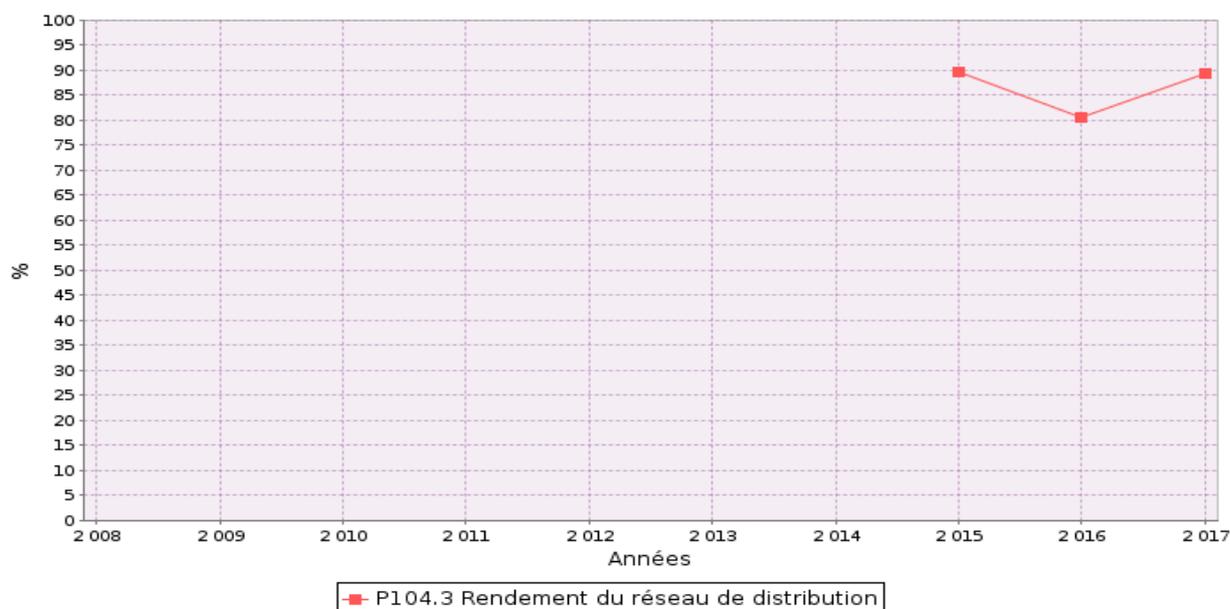
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	80,5 %	89,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	15,04	10,33
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	76,3 %	87,2 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,284** m³/j/km (3,8 en 2016).

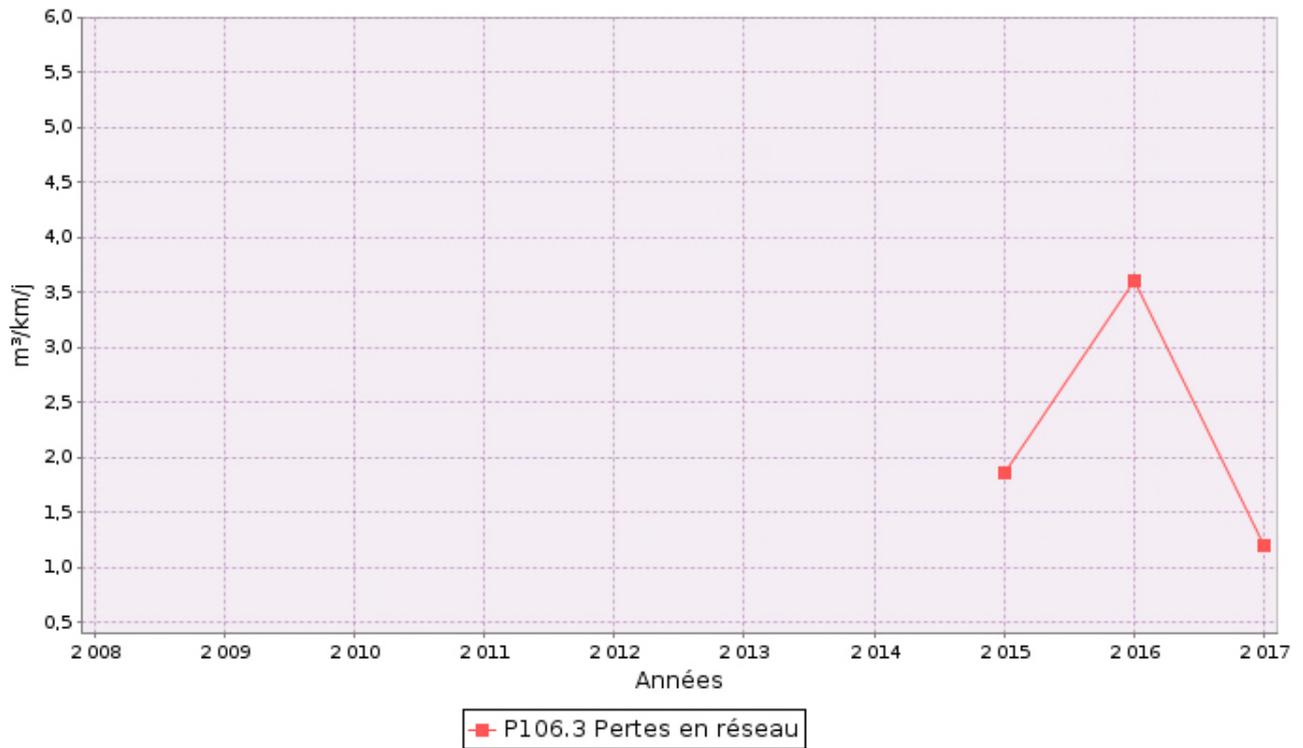
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **1,261** m³/j/km (3,6 en 2016).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 9,07 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,5% (1,9 en 2016).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	—	—
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	—	—
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu demandes d'abandon de créance et en a accordé .
 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit €/m³ pour l'année 2017 (0 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 224	7 611
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,48	1,53
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	81	81
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,5%	89,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,8	1,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,6	1,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,9%	1,5%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0